



# REGLEMENT DE LA PISTE



## SECURITE :

- Les équipements de protections sont **OBLIGATOIRES** (casque, gants, protège-genoux, protège-coudes, protection dorsale et/ou sac à dos).
- Il est interdit de remonter par la piste, des chemins « larges » et une route goudronnée sont à votre disposition pour accéder au départ.
- Ne roulez jamais seul.
- Un vtt adapté est fortement conseillé pour emprunter la piste.
- Ne surestimez pas vos capacités physiques et techniques, la piste dispose de plusieurs niveaux (bleu/débutant, rouge/confirmé et noir/expert) choisissez bien le vôtre.
- Ne modifiez en aucun cas les aménagements de la piste.
- Une licence (ffc) ou l'adhésion à « Vivarais Ard Bike 07 » pour l'assurance est obligatoire pour l'utilisation du trail.
- En cas de dégradation de la piste ou des aménagements de sécurité, merci de prévenir l'association « Vivarais Ard Bike 07 ».
- La piste est réservée à la pratique du vtt, et est interdite aux motos, quads et marcheurs pour des questions de sécurité.
- Pour les riders licenciés ffc il est recommandé de prévenir «Vivarais Ard Bike 07 » (via la page facebook) de votre venue sur la piste.

## RESPECT :

- Piste ouverte de 9h00 à 18h00
- La piste est interdite en cas de trop fortes pluies pour éviter au maximum sa dégradation.
- La nature est belle, ne jetez pas vos déchets
- Merci à vous de respecter les lieux et les bénévoles qui font que cette piste existe.

L'association «Vivarais Ard Bike 07 » et la commune de Vals-les-Bains  
déclinent toute responsabilité en cas d'accidents et de blessures.

Ni le Président de l'association ni le Maire ne pourront être poursuivis et tenus pour responsables

**TOUTES LES CONDITIONS ENONCEES CI -DESSUS DOIVENT ETRE REMPLIES.**

**NUMERO DE SECOURS : 112 ou 18**

**BONNE DESCENTE A TOUS**